

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE

Les 25 ans de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA)

Le Bureau Alsace poursuit sa participation aux manifestations des célébrations du 25^{ème} anniversaire de l'APA, qui ponctuent l'année 2004. Il a ainsi invité ses collaborateurs les plus proches à la réception donnée le 11 mai par l'Ambassadeur de France et le Président de la Région Alsace dans les salons de l'Ambassade de France en Belgique. A cette occasion, François Brunagel, Président d'Honneur de l'APA et ancien Président, s'est vu décerner la « Distinction Alsace » en remerciement de son engagement au service du développement de l'association et du rayonnement de l'Alsace en Belgique.

EN REGION

Accueil de délégations des régions partenaires de la Silésie et de la Basse-Silésie

Les collectivités alsaciennes ont accueilli en ce mois de mai leurs homologues des structures polonaises avec lesquelles elles collaborent, à savoir la Voïvodie de Basse-Silésie pour le Conseil régional d'Alsace, la Voïvodie de Silésie pour le Conseil général du Bas-Rhin et le Powiat de Wroclaw en Basse-Silésie pour le Conseil général du Haut-Rhin.

Les programmes respectifs de visites ont panaché activités culturelles et gastronomiques et réunions de travail. Le Conseil général du Haut-Rhin a emmené sa délégation de l'Eurorégion de Beskidy (Tchéquie, Slovaquie et Pologne) à la découverte du dispositif transfrontalier des deux côtés du Rhin. La rencontre de la Région Alsace avec la Voïvodie de Basse-Silésie s'est elle déclinée en une série d'ateliers de travail, représentant une phase significative de la mise en œuvre de l'accord de coopération, qui fête ses 10 ans cette année.

La simultanéité des visites silésienne et basse-silésienne a permis l'organisation d'un tronc commun aux programmes de visites respectifs, en la forme d'un séminaire Europe avec pour thèmes les « politiques régionales et fonds structurels : des chances pour la coopération franco-polonaise ».

N° 5 – mai 2004

Dans ce numéro

En direct du Bureau Alsace	Les 25 ans de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA)
En Région	Accueil de délégations des régions partenaires de la Silésie et de la Basse-Silésie
Budget	Excédent 2003
Comité des Régions	1 ^{er} dialogue structuré
Coopération Décentralisée	Amérique du Sud
Développement rural	Conférence de l'Assemblée des Régions d'Europe
Environnement	- Energies renouvelables - OGM
Institutions	- Développement durable - Conseil de l'Europe - La place de la France
Jeunesse	Le portail européen des jeunes
Politique européenne de voisinage	Document d'orientation
Politique régionale	- Forum cohésion - Comparaison entre régions - Consommation des Fonds structurels
Recherche	- Nanotechnologies - Conseil compétitivité
Relations extérieures	Second paquet d'accords bilatéraux avec la Suisse
Services d'intérêts généraux	Livre Blanc
Sport	Conseil de l'Europe

Hôtes des débats, le Président du Conseil régional d'Alsace et le Maréchal de Basse-Silésie ont fortement rappelé que, si les axes de la coopération ne faisaient pas défaut, d'autres s'ajoutant à chaque nouvelle rencontre, les efforts devaient se concentrer sur la mobilisation des ressources et des experts de toutes les parties concernées pour la réalisation aussi rapide et efficace que possible des activités programmées.

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

BUDGET **Excédent 2003**

La clôture définitive des comptes budgétaires de l'exercice 2003 met en évidence un excédent net de 5,47 milliards d'€. À ce propos, Madame Michaela Schreyer, membre de la Commission chargée du budget, estime que l'excédent de 2003 représente des économies pour l'ensemble des 25 États membres, puisqu'il se traduit par une réduction considérable de leurs contributions au budget de cette année. Non seulement le budget 2004 est d'un niveau historiquement bas, mais la charge financière des États membres est encore réduite par la sous-utilisation des crédits de l'année dernière.

En 2003, les montants inscrits dans le budget par la Commission ont gagné en précision. Seul le domaine des Fonds structurels, pour lequel la Commission se fonde sur les estimations des États membres, a connu une absorption plus lente que prévu.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/635&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

COMITE DES REGIONS **1^{er} dialogue structuré**

Le premier "dialogue structuré" entre la Commission européenne, le Comité des Régions et les associations de collectivités régionales et locales a été lancé le 10 mai 2004 à Bruxelles.

Pour le président de la Commission européenne, Romano Prodi, les Institutions européennes ne peuvent à elles seules combler le fossé entre l'Union européenne et les Européens. Ont également participé à cet événement le Président du Comité des Régions, Peter Straub, le Commissaire à la politique régionale et à la cohésion, Jacques Barrot, ainsi que son homologue hongrois Peter Balazs.

Pour rappel, l'idée d'instaurer un dialogue structuré entre la Commission européenne, le Comité des Régions et les associations européennes et nationales de collectivités régionales et locales a été lancée à la suite de la publication en 2001 par la Commission européenne d'un Livre blanc sur la gouvernance européenne.

La Commission a confirmé la nature permanente et systématique de ce processus dans une communication de décembre 2003. Le Comité des Régions s'est vu conférer la mission essentielle d'organiser ce dialogue. La notion de "gouvernance européenne" désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

http://www.cor.eu.int/fr/prss/cprss2004/cor_04_05046.html

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

COOPERATION **Amérique du Sud** **DECENTRALISEE**

Au cours de la dernière décennie, l'UE a engendré une politique propre de coopération décentralisée. Dans ce cadre, le programme européen URB-AL s'organise autour de réseaux de coopération, constitués sur une base thématique et visant à résoudre des problèmes concrets de développement local urbain.

Ces réseaux thématiques ont pour objectif de permettre l'échange d'expériences, l'identification de problématiques communes, l'articulation de mécanismes et d'instruments d'action, la diffusion de bonnes pratiques et le suivi des projets communs sélectionnés.

Dans ce cadre, les villes de Valparaiso et Barcelone ont organisé conjointement une conférence qui s'est tenue du 22 au 24 mars 2004 à Valparaiso sur le thème de la coopération décentralisée entre collectivités locales de l'UE et de l'Amérique Latine dans le domaine des politiques urbaines. A cette occasion plus de 30 experts, représentants de communes européennes ou américaines ainsi que des représentants de la Commission se sont rencontrés.

<http://www.conferenciaurbal2004.cl/index2.htm>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)



DEVELOPPEMENT RURAL Conférence de l'Assemblée des Régions d'Europe

Du 13 au 15 mai 2004 s'est tenue à Bari, en Italie, une conférence interministérielle de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) sur le thème de l'avenir des zones rurales. Dans un contexte de déclin de ces zones dans un nombre grandissant de régions européennes, les questions des investissements, de la fuite des jeunes, des nouvelles technologies et des OGM ont été abordées.

Cet événement a permis aux régions des vingt-cinq Etats membres de présenter leurs propositions pour une nouvelle politique agricole et de développement rural qui doit, selon l'ARE, se baser sur un partenariat entre autorités européennes, nationales, régionales et locales. La conférence a abordé trois questions principales :

- Comment favoriser l'accès aux services publics dans les zones rurales ?
- Organismes Génétiquement Modifiés : quel impact sur les agricultures régionales ?
- L'avenir de la PAC et de la politique de développement rural : comment obtenir une véritable décentralisation de ces politiques ?

A l'issue des trois jours, des conclusions ont été adoptées à l'unanimité, soulignant notamment l'importance des zones rurales en termes de cohésion et de compétitivité, ainsi que la place particulière des autorités régionales pour répondre aux difficultés que connaissent ces zones. Le document condamne la libéralisation accrue des services publics et encourage la création d'un budget spécifique pour le développement rural dans l'objectif 1 de la future politique de cohésion.

<http://www.are-regions-europe.org/FR/F2/F26Puglia.html>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

ENVIRONNEMENT Energies renouvelables

La Commission a adopté le 26 mai 2004 une nouvelle communication sur la part des sources d'énergie renouvelables dans l'UE. Celle-ci évalue les progrès réalisés à quinze sur la base de l'objectif, d'ici 2010, de 22 % de la consommation d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, et de 12 % pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans toutes les applications.



BUREAU ALSACE

En 2001, la part des sources renouvelables avait atteint 6 %, alors que le pétrole représentait 40 %, le gaz naturel 23 %, les combustibles solides 15 % et le nucléaire 16 %. Un petit nombre seulement d'États membres ont mis jusqu'à présent en place un cadre satisfaisant pour les sources d'énergie renouvelables. Eu égard aux maigres résultats obtenus, la Commission invite les États membres à assurer la réalisation des objectifs pour 2010 par la mise en oeuvre de mesures adéquates. La Commission propose des actions concrètes supplémentaires au niveau national et au niveau communautaire.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/681&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

ENVIRONNEMENT OGM

La Commission européenne a autorisé le 19 mai 2004 la mise sur le marché de maïs doux, issu de la lignée de maïs génétiquement modifiée Bt11. Cette décision, valable 10 ans, a principalement pour destinataire la société Syngenta. Toutes les boîtes de ce maïs importées devront désormais porter un étiquetage indiquant clairement que ce légume provient d'une plante génétiquement modifiée. Les importations en Europe de grains de maïs génétiquement modifié Bt11 sont autorisées depuis 1998. Ces grains de maïs sont largement utilisés dans l'UE dans l'alimentation des animaux et dans les produits alimentaires dérivés, tels que l'huile de maïs, la farine de maïs, les sucres et les sirops, les en-cas, les produits cuits, les produits frits, les confiseries et les boissons non alcoolisées. L'autorisation accordée couvre spécifiquement les importations de maïs doux en boîte ou frais.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/663&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS Développement durable

A la suite des Conseils européens de Lisbonne en 2000 et de Göteborg en 2001, la Commission européenne avait fait part de son intention de créer une table ronde d'experts indépendants sur le thème du développement durable qui offrirait un large éventail de points de vue et qui relèverait de M. Prodi en sa qualité de président de la Commission.

Le Président a demandé à M. Strauss-Kahn, ancien ministre français des finances, de présider la table ronde et au groupe des conseillers politiques (GOPA) de lui fournir l'assistance technique nécessaire et d'en assurer le secrétariat. M. Strauss-Kahn a remis ce rapport à Romano Prodi le 18 mai 2004.

Le groupe Strauss-Kahn avait été lancé dans le cadre d'une stratégie de promotion des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'était réuni pour la première fois le 29 janvier 2003 à Bruxelles avec pour objectif d'évaluer les traits distinctifs du modèle européen de développement, d'identifier les forces et les faiblesses de ce modèle et d'indiquer comment celui-ci devrait évoluer.

Outre Dominique Strauss-Kahn, ce groupe comprenait Magda Aelvoet, ancienne ministre de l'environnement belge ; Isabel Aguilera, ancienne directrice générale de DELL Computers ; Dora Bakoyannis, maire d'Athènes ; Tito Boeri, professeur à l'université Bocconi (Italie) ; Bronislaw Geremek ancien ministre des affaires étrangères polonais ; Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT ; Alojz Peterle, ancien premier ministre et ministre des affaires étrangères slovène ; Karl-Henrik Robert, oncologue suédois ; José Saramago, prix Nobel de littérature portugais ; Lord Simon, ancien président de British Petroleum et ancien ministre du commerce et de la concurrence en Europe du Royaume-Uni et Hans Tietmayer, ancien président de la Deutsche Bundesbank.

Le rapport :
http://europa.eu.int/comm/dgs/policy_advisers/experts_groups/gsk_docs/rapport_europe_strauss_kahn_fr.pdf

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS Conseil de l'Europe

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a tenu sa 114^{ème} session à Strasbourg les 12 et 13 mai 2004. Les ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe ont déclaré qu'un troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement était crucial pour déterminer le rôle futur de l'Organisation dans une Europe en profonde mutation. Le communiqué mentionne également la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), ainsi que la contribution du Conseil de l'Europe à la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains et le crime organisé.



BUREAU ALSACE

Les ministres ont également adopté une déclaration sur le Code de bonne conduite en matière électorale.

[http://press.coe.int/cp/2004/239f\(2004\).htm](http://press.coe.int/cp/2004/239f(2004).htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS La place de la France

La délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne a publié le 12 mai 2004 un rapport sur la présence et l'influence de la France dans les Institutions européennes. Ce rapport d'information présenté par le député Jacques Floch, indique que le handicap majeur de la France est sans aucun doute la faiblesse de sa représentation politique au Parlement européen. Le second point faible est celui de l'approche culturelle de l'Europe par la France. Longtemps en retard par rapport à ses partenaires, la France semble enfin engager sa « révolution culturelle » en organisant mieux sa présence à Bruxelles.

http://www.assemblee-nat.fr/12/europe/rap-info/i1594.asp#P117_5949

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

JEUNESSE Le portail européen des jeunes

Le portail européen de la jeunesse (<http://europa.eu.int/youth/>) s'adresse aux jeunes désireux de découvrir l'Europe et d'y prendre une part active. Conçu avec et pour les jeunes, il a été lancé le 26 mai 2004 par les Commissaires Viviane Reding et Dalia Grybauskaitė.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/676&format=HTML&aged=0&language=FR&language=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE Document d'orientation

Suite à la présentation en mars 2003 de sa communication « L'Europe élargie – voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud », la Commission a publié le 12 mai 2004 un document de stratégie présentant des propositions concrètes de mise en œuvre de la toute nouvelle Politique Européenne de Voisinage et dressant un état des lieux de la situation politique et

économique dans les pays voisins, ainsi que de leur coopération avec l'UE. La PEV doit éviter la création de nouveaux clivages entre l'UE élargie et ses nouveaux voisins et leur offrir la possibilité de participer à diverses activités de l'UE dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée.

http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/strategy/Strategy_Paper_FR.pdf

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE Forum cohésion

Les 10 et 11 mai 2004, la Commission européenne a organisé à Bruxelles le Troisième Forum européen sur la cohésion économique et sociale de l'UE, dans la lignée de la publication du troisième Rapport de cohésion en février dernier. Le forum, auquel l'Alsace était représentée par la participation du Président Adrien Zeller et du Vice-Président Jean-Paul Heider, a permis de recueillir les contributions des acteurs de la politique de cohésion sur la réforme proposée par la Commission pour la période 2007-2013.

Les différentes interventions ont montré que la politique de cohésion est largement soutenue par les Etats, les régions et les villes. Les participants ont souligné que les propositions de la Commission pour l'avenir de cette politique constituaient une bonne base pour les négociations inter-institutionnelles.

Certains ont rappelé cependant que les contraintes budgétaires des Etats membres étaient un facteur à ne pas négliger. Toutes les contributions des participants devraient être prises en compte par la Commission dans le cadre de l'élaboration de ses propositions réglementaires, dont la publication a été annoncée pour le mois de juillet.

Les règlements seront au nombre de cinq :

- un règlement général sur les Fonds structurels,
- trois règlements FEDER, FSE et Fonds de cohésion,
- un règlement sur l'instrument juridique de coopération transfrontalière

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/debate/forcom2004_fr.htm

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)



BUREAU ALSACE

POLITIQUE REGIONALE Comparaison entre régions

Les 22 et 23 juin 2004 se tient à Bâle, en Suisse, la manifestation publique annuelle de l'IBC Forum. L'IBC BAK International Benchmark Club est composé de collectivités territoriales, d'entreprises, d'associations et d'autres institutions et a pour but de comparer les régions entre elles par le biais d'un « benchmarking ».

Ce « benchmarking » est une comparaison systématique et continue de la situation et du développement économique qui permet à une région, un secteur ou une entreprise, de connaître sa propre efficacité mais aussi celle de ses concurrents. Le rapport IBC est établi annuellement et ses résultats sont mis à la disposition des membres du Club. Lors de l'IBC Forum, certains aspects du rapport sont discutés avec des spécialistes venus de toute l'Europe. Le débat porte sur des secteurs et des régions sélectionnés.

<http://www.bakbasel.ch/wEnglisch/benchmarking/forum/programme2004W3DnavtextW26ProgramX20survey.shtml>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE Consommation des Fonds structurels

L'Assemblée nationale a publié le 26 mai 2004 un rapport sur la programmation et la consommation des Fonds structurels dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne.

Ce rapport constate que les réalités régionales sont très différentes les unes des autres en termes de taille, d'importance des fonds en jeu, des relations entre les représentants de l'Etat et les collectivités locales, de la taille des projets, de leur état d'avancement, etc. Si les fonds structurels ont connu un démarrage très lent en début de période de programmation (2000-2002), ils ont ensuite été l'objet d'un vigoureux rattrapage qui a permis d'éviter, dans une très large mesure, le décalage d'office.

Ce document s'interroge également sur les conditions du partage des rôles entre l'Etat et les collectivités locales dans la programmation et l'utilisation de ces fonds et prend position pour une décentralisation pérenne.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i1624.pdf>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

RECHERCHE Nanotechnologies

La Commission européenne a adopté le 12 mai 2004 une stratégie communautaire, qui ambitionne de donner à l'Europe une première place mondiale dans le domaine du développement rapide des nanotechnologies, c'est-à-dire la science de l'infiniment petit.

Les applications couvrent une variété de domaines :

- Les "nanorobots", de taille atomique, peuvent être injectés dans le corps pour soigner des maladies ;
- Les "nanopuces" électroniques sont aptes à stocker et traiter un volume d'information beaucoup plus important que celui géré par les micro-puces actuelles ;
- Les "nanofibres" sont utilisées pour confectionner des vêtements meilleurs et toujours propres ;
- Les "nanomatériaux" entrent dans la fabrication des revêtements à haute performance, par exemple pour les avions et les engins spatiaux.

La communication intitulée "Vers une stratégie européenne en faveur des nanotechnologies" contient une série de recommandations et d'initiatives visant au renforcement des activités de recherche et développement (R&D) européennes dans le domaine des nanotechnologies. Cette approche intégrée vise au final la fabrication de produits commercialement viables au bénéfice du public. Elle suppose le renforcement des investissements et infrastructures de R&D, l'amélioration de la formation du personnel de recherche, le renforcement des transferts de technologies en Europe et leur financement, le calcul des incidences des nanotechnologies sur la société et le renforcement de la coopération internationale en faveur d'une approche responsable de la R&D dans le domaine des nanotechnologies au niveau mondial.

La communication :

ftp://ftp.cordis.lu/pub/nanotechnology/docs/nano_com_fr.pdf

Pour plus d'information:

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/639&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)



BUREAU ALSACE

RECHERCHE Conseil compétitivité

Les 17 et 18 mai 2004 s'est tenu le Conseil compétitivité, qui regroupe depuis 2002 les Conseils "Marché intérieur", "Industrie" et "Recherche". Ont été abordés à cette occasion le 7^{ème} programme cadre de recherche et développement (PCRD), les négociations au sujet d'ITER et le projet de directive concernant les chercheurs venant de pays tiers :

- Concernant l'avenir de la recherche européenne, Philippe Busquin, le Commissaire chargé de la recherche, a présenté brièvement les grandes orientations du futur PCRD. La communication de la Commission européenne sur le sujet ne sera publiée qu'à la mi-juin. Un Conseil informel aura lieu au début du mois de juillet pour en débattre.
- Quant aux négociations sur le projet ITER, le blocage subsiste concernant le lieu d'implantation de la future installation en Europe ou au Japon. Les ministres ont autorisé la Commission à élargir la négociation, en proposant l'implantation d'ITER en Europe et d'une seconde installation au Japon chargée de tester les nouveaux matériaux. Le surcoût représenterait 900 millions d'€, s'ajoutant à l'investissement initial de 4,5 milliards d'€ pour ITER.
- Enfin, si les ministres ont apporté leur soutien de principe au projet de directive visant à augmenter l'attractivité de l'UE pour les chercheurs des pays tiers, ils ont cependant exprimé la crainte que les chercheurs des dix « nouveaux » Etats membres soient discriminés par rapport aux chercheurs des pays tiers, qui auraient un accès plus facile aux quinze « anciens » Etats membres.

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

RELATIONS EXTERIEURES Second paquet d'accords bilatéraux avec la Suisse

Le Conseil Affaires générales de l'UE a approuvé le 17 mai dernier le résultat des négociations bilatérales avec la Suisse. L'accord devait permettre au Conseil de décider, le 2 juin, de l'entrée en vigueur de la directive sur la taxation des revenus de l'épargne à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le volet fiscal de l'accord avec la Suisse était en effet la condition posée par le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique pour l'adoption de la directive sur la fiscalité de l'épargne et sa mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2005. Toutefois, selon les procédures de la Confédération, ces accords ne seront sans doute pas ratifiés à temps pour le 1er janvier 2005. Les résultats des négociations portent sur la fiscalité, la coopération judiciaire et administrative dans le cadre de Schengen/Dublin, mais aussi sur la participation de la Suisse aux programmes communautaires sur les statistiques, l'éducation, les médias, l'environnement ainsi que sur l'agroalimentaire.

Le gouvernement fédéral suisse prévoit d'ici 2006 la présentation d'une analyse des conséquences d'une adhésion à l'UE, sans pour autant que l'adhésion du pays à l'UE ne soit à l'ordre du jour.

http://www.europa.admin.ch/nbv/medien/2004/f/pm_040519.pdf

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

SERVICES D'INTERET GENERAL Livre Blanc

La Commission européenne a adopté le 12 mai 2004 un livre blanc exposant l'approche adoptée par l'Union européenne pour favoriser le développement de services d'intérêt général de qualité. Ce livre blanc présente les conclusions que la Commission a tirées d'une vaste consultation publique lancée sur la base du livre vert publié le 21 mai 2003. Il souligne le fait que, dans le domaine des services d'intérêt général, les responsabilités sont partagées entre l'Union et les États membres. Il insiste sur le rôle des autorités nationales, régionales et locales pour ce qui est de définir, d'organiser, de financer et de contrôler les services d'intérêt général. Le livre blanc expose les principaux éléments d'une stratégie communautaire destinée à faire en sorte que l'ensemble des citoyens et des entreprises aient un accès effectif à toute une série de services d'intérêt général et à améliorer la sécurité juridique.

La Commission conclut qu'à ce stade, on ne dispose pas de suffisamment d'éléments attestant la valeur ajoutée d'une législation-cadre horizontale par comparaison avec l'approche sectorielle adoptée jusqu'à présent.

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/services_general_interest/index_fr.htm

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)



BUREAU ALSACE

SPORT Conseil de l'Europe

Plus de 150 experts dans les domaines du sport et de la jeunesse ont participé, les 13 et 14 mai à Strasbourg, à une importante conférence organisée par le Conseil de l'Europe. Intitulée « Carrefour européen : le sport, porte d'entrée dans la démocratie », cette manifestation a permis d'étudier les politiques sportives innovantes pour les jeunes ainsi que les moyens d'accroître leur participation aux activités sportives, y compris dans l'administration et la direction.

La conférence a été ouverte par le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Walter Schimmer, et par le chef de l'unité Sport de la Commission européenne, Jaime Andreu. Plusieurs ateliers se sont tenus avec la participation d'athlètes de haut niveau, d'entraîneurs et de dirigeants sportifs. Y ont notamment participé le Polonais Robert Korzeniowski, médaillé d'or olympique de marche athlétique, l'Italienne Manuela Di Centa, médaillée d'or olympique de ski de fond et la Française Béatrice Hess, médaillée d'or de natation paralympique.

[http://press.coe.int/cp/2004/231f\(2004\).htm](http://press.coe.int/cp/2004/231f(2004).htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)